

STRMTG Bureau Haute-Savoie

Circulaire règlement de police

Réunion exploitants STRMTG-BHS Le 23 mars 2012 Bonneville





Ressources, territoires et habitats
Energie et climat Développement durable
La Prévention des risques infrastructures, transports et mer
La Septembre 1 de la Company de l

i'avenir

Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

Prévoit la mise en œuvre dans le département d'un règlement de police « général » (RPG: Règles générales applicables à une même catégorie d'appareils : TK, TS,TC-TPH, tapis)

Ce RPG est complété pour chaque installation par un règlement de police « particulier » : Règles propres à chaque installation

Donne les cadres types des RPG et RPP





Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

De Septembre à Fév, STRMTG / DSF ont élaboré :

- les projets d'arrêtés RPG par type d'appareils(TS, TC-TPH, TK, Tapis)
- les modèles RPP (par type d'appareils)

Début avril approbation des RPG par le préfet de Haute-Savoie

Dès lors, il faudra utiliser les modèles de RPP (diffuser par DSF ou disponible sur demande au BHS)





Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

Objectif principal de cette évolution :

- > RPP plus simple plus lisible

Autre modification:

Précédemment : le RP était co-signé du préfet et de l'exploitant et annexé à un arrêté signé du seul préfet-comme le RE

Dorénavant : les RPP proposés par les exploitants seront transformés en arrêté et signé du seul préfet de Haute-Savoie





FIN



Présent pour l'avenir



